

PLAN POUR ENQUETE

COMMUNE DE MOUDON

Propriété de GS Immogest Sàrl et MM. Joachim David NICOD et
Marc Alain PITTET

Parcelle n°1907

Zone légalisée: Zone industrielle A

Secteur(s) de protection des eaux: Au

Coordonnées moyennes: 2°55'2"060 / 1°16'9"510

Mention(s): n° 2023/8796/0 Expropriation (ID.2023/004182)

Degré de sensibilité au bruit: IV

Note(s) au recensement architectural: --

Désignation cadastrale de la parcelle 1907 :

Champ, pré, pâturage

3'529 m²

PROJET: Construction d'une halle artisanale mixte avec un appartement
de gardiennage. Forages pour sondes géothermiques.

Dérogation aux distances aux limites de construction (avants-toit), application de l'article 12 al. c du RPE Moudon

Les propriétaires:

L'architecte:

Mis à l'enquête au greffe municipal du

05 AVR. 2025

au

04 MAI 2025

L'attestent au nom de la Municipalité

La Syndique:



Le Secrétaire:

Moudon, le 4 février 2025

Le géomètre breveté:

Jean-Marc Rey



NPPR INGÉNIEURS ET
GÉOMÈTRES SA

NICOD • PERRIN • PARISOD • REY

Ch. Château-Sec 6 / CP 63 1510 Moudon
Tél. 021 905 15 88 moudon@nppr.ch

1:500

Dossier n° M24'479/LN

Mensuration graphique numérisée
Géodonnées © Etat de Vaud

Altitudes (terrain naturel)

1	504.35 m
2	504.85 m
3	504.00 m
4	504.55 m

Pré Bryand

1°16'550

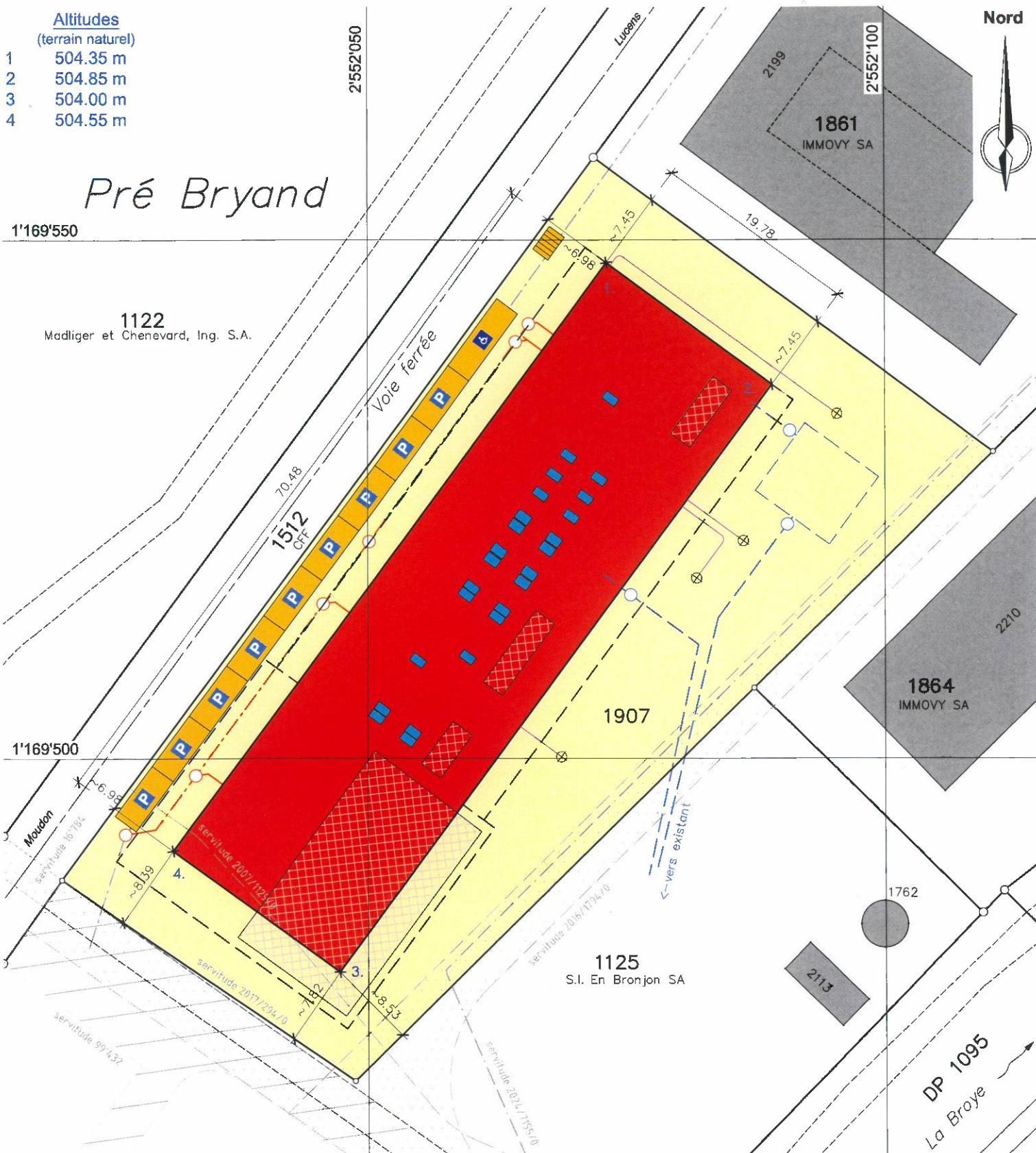
1122

Madliger et Chenevard, Ing. S.A.

1°16'500

2°55'2'050

Nord



Servitude(s) existante(s) / *concernées par le projet

- n°16'784 Passage à char (ID.2005/003331)*
- n°18'832 Passage à char (ID.2005/003328)*
- n°69'823 Passage à pied et pour tous véhicules (ID.2005/003303)*
- n°2007/1129/0 Canalisations d'électricité (ID.2007/000387)*
- n°2016/1794/0 Passage à pied et pour tous véhicules (ID.2016/001550)*
- n°2016/1794/0 Canalisations quelconques (ID.2016/001551)*
- n°2017/294/0 Passage à pied et pour tous véhicules (ID.2017/001485)*
- n°2024/7155/0 Canalisations d'eau potable et ouvrage accessoires (ID.2024/003826)*

Légende

	Bâtiment		EC
	Panneaux solaires		EU
	Velux		Bassins de rétention
	Accès		Sondes géothermiques
	Places de parc		Avant-toit
	Places 2 roues		

Remarque: la réalisation du projet implique une mise à jour du plan du Registre Foncier

Note: les écoulements d'eau claire et d'eau usée doivent être contrôlés avant d'exécuter les raccordements